

Conditions Particulières des extensions supplémentaires dans le cadre du service Gandi Corporate pour l'extension .AU

version n° 3.0 du 23 mars 2022

En complément du Contrat Gandi Corporate et des Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .AU supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi Vous est présenté lors de la souscription à Nos services. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Description du service

Dans le cadre de son offre Corporate, Gandi Vous propose d'enregistrer Vos noms de domaine sous l'extension .AU disponible uniquement pour Nos clients Gandi Corporate, via le Registrar Domain Directors (Instra).

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .AU sont :

- Registre :
.au Domain Administration (auDA) : <http://www.auda.org.au>
- Opérateur technique du Registre:
Afilias Australia Pty Ltd : <https://afilias.com.au>
- Registrar :
Domain Directors (Instra) : <https://www.instra.com>
- Revendeur :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .AU, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques, définies par le Registre, consultables à l'adresse suivante : <https://www.auda.org.au/policies>.

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Conformément à Nos Contrats, Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine. Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données **Whois** publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique, Domain Directors (Instra), et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services d'enregistrement de noms de domaine et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Veillez noter qu'en application des règles du Registre, la fourniture de l'option Gandi anti-spam n'est pas autorisée pour les noms de domaine en .AU.

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/au>.

Conditions particulières pour l'extension .AU, et les extensions de second niveau .COM.AU, .NET.AU et .ORG.AU

Les règles applicables à l'extension .AU sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.auda.org.au/policies>.

Gandi propose les enregistrements en .AU aux personnes morales, entreprises, indépendants, entités à but non lucratif enregistrés en Australie, aux sociétés étrangères légalement autorisées à faire du commerce en Australie et aux propriétaires d'une marque australienne. Lorsque l'éligibilité est basée sur une marque australienne, le nom de domaine doit correspondre à l'identique à cette marque.

Les .COM.AU et .NET.AU sont ouverts aux personnes morales, entreprises et indépendants enregistrés en Australie, aux sociétés étrangères légalement autorisées à faire du commerce en Australie, et aux propriétaires d'une marque enregistrée en Australie (ou en cours d'enregistrement). Le nom de domaine choisi doit correspondre à l'identique à Votre nom tel qu'enregistré

auprès des organismes australiens compétents, ou à son abréviation ou acronyme. Le nom de domaine peut également être étroitement et substantiellement lié à Votre activité, c'est à dire correspondre à un produit que Vous fabriquez ou vendez, à un service que Vous fournissez, à un événement ou une activité que Vous organisez, sponsorisez ou enseignez, au lieu où Vous exercez Votre activité, ou à la profession que Vous exercez. Si l'enregistrement est basé sur une marque australienne, le nom de domaine doit être identique à la marque.

Les .ORG.AU sont ouvertes entités australiennes à but non lucratif. Le nom de domaine choisi doit correspondre à l'identique à Votre nom tel qu'enregistré auprès des organismes australiens compétents ou à son abréviation ou acronyme. Le nom de domaine peut également être étroitement et substantiellement lié à Votre activité, c'est à dire correspondre à un service que Vous fournissez, à un événement ou activité que Vous organisez, sponsorisez ou enseignez, au lieu où Vous exercez Votre activité, ou à la profession que Vous exercez.

Si Vous êtes une personne morale, la personne physique associé au contact propriétaire doit être un membre ou un employé de la personne morale.

Lors du processus d'enregistrement d'un nom de domaine, veuillez préciser :

- Votre type d'enregistrement : ABN (Australian Business Number), ACN (Australian Company Number), ou TM (Trademark) si le nom de domaine correspond à Votre marque, et
- Votre numéro d'enregistrement correspondant au type d'enregistrement déclaré.

Selon les règles du Registre, louer ou conférer un droit d'utilisation de Votre domaine à un tiers est interdit. Il est également interdit de vendre, louer ou conférer un droit d'utilisation de tout sous-domaine.

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les .AU et de 1 à 5 ans pour les .COM.AU, .NET.AU et .ORG.AU. Pour éviter la suspension d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'expiration. À expiration, le nom de domaine est suspendu pendant une durée de 29 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le nom de domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Ouverture des .AU – Droits de priorité

L'ouverture des enregistrements de nom de domaine directement en .AU a lieu le 24 mars 2022.

Dans ce cadre les titulaires d'un nom de domaine sous une extension de second niveau en .AU (enregistré avant le 24 mars 2022) ont un droit de priorité sur l'enregistrement du nom de domaine en .AU correspondant. Cette période de priorité se déroule du 24 mars au 20 septembre 2022.

Pour utiliser Votre droit de priorité, Vous devez effectuer une demande d'enregistrement pour le nom de domaine en .AU correspondant avant la fin de la période de priorité.

Vous devrez fournir le token spécifique associé au nom de domaine sur lequel est basé Votre droit de priorité. Ce token peut être récupéré via l'outil mis en place par le Registre : <https://priority.auda.org.au>. Si Vous détenez plusieurs noms de domaine Vous conférant un droit de priorité sur le même nom de domaine en .AU, Votre demande d'enregistrement doit être basée sur celui ayant la priorité la plus élevée. Dans certains cas, si Votre nom de domaine est enregistré chez Gandi, Gandi peut récupérer le token automatiquement.

Si Vous êtes seul titulaire d'un droit de priorité, Vous obtiendrez le nom de domaine en .AU immédiatement après avoir effectué Votre demande d'enregistrement.

Si plusieurs personnes détiennent le même nom de domaine sous différentes extensions de second niveau, un conflit de droits peut alors exister. Vous pouvez vérifier les droits de priorité existants pour un même nom de domaine ainsi que leur statut via l'outil mis en place par le Registre : <https://www.auda.org.au/tools/priority-status-tool>.

En cas de conflit, c'est à dire si plusieurs personnes titulaires d'un droit de priorité sur le même nom de domaine .AU ont effectué une demande d'enregistrement avant le 21 septembre 2022, le Registre a mis en place les règles suivantes :

- Les noms de domaine enregistrés avant le 5 février 2018 00:00 UTC (catégorie 1) sont prioritaires sur les noms de domaine enregistrés après cette date (catégorie 2).
- En cas de conflit au sein de la catégorie 1 :

Un accord doit être trouvé entre les différents demandeurs, à défaut le nom de domaine en .AU restera réservé jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une seule demande valide. Une demande devient invalide dans les cas suivants: le demandeur retire ou ne renouvelle pas sa demande annuellement (renouvellement payant), le demandeur n'est plus éligible à l'enregistrement d'un .AU ou du nom de domaine dans l'extension de second niveau lui conférant le droit de priorité exercé ou ne renouvelle pas celui-ci.

- En cas de conflit au sein de la catégorie 2 :

Le nom de domaine en .AU sera attribué au titulaire du droit de priorité basé sur le nom de domaine ayant été enregistré en premier.

Au préalable, veuillez vérifier que les informations du contact titulaire de Votre ou Vos noms de domaine sont correctes et à jour. Votre demande d'enregistrement en .AU devra contenir ces mêmes informations de contact titulaire et celles-ci ne seront plus modifiables dès lors que Vous aurez procédé à la demande d'enregistrement et ce jusqu'à résolution du conflit.

Les frais d'enregistrement ne sont pas remboursable même si vous n'obtenez pas le nom de domaine.

Il est possible de renoncer à un ou la totalité de Vos droits de priorité via l'outil mis en place par le Registre : <https://priority.auda.org.au>.

-fin de l'annexe-